

Commune de Venas

Séance du conseil municipal du 14 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à vingt heures quarante-cinq minutes, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. TOURAUD Eric.

Étaient présents : M. ALIBERT Marc, M. BELLINI Sylvain, Mme DE LAMARLIERE Pauline, Mme DELEAU-PERRAUD Chantal, M. HENRI Thierry, Mme LE MENTEC Céline, Mme RITTER Delphine, M. TOURAUD Eric

Procuration(s) :

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) : Mme AVENIER Caroline, SAULNIER Antoine, absents en début de réunion, arrivent respectivement à 21h20 et 21h30.

Les élus présents constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Le conseil a désigné pour **secrétaire de séance** : M. ALIBERT Marc

L'assemblée a approuvé à l'unanimité les procès-verbaux des précédentes séances.

Mr le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance :

- 1 - Vote des subventions aux associations
- 2 - Taxes directes locales, Vote des taux d'imposition
- 3 - Vote du Budget 2025
- 4 - Rythmes scolaires – renouvellement de dérogation rentrée 2025
- 5 - Réalisation travaux éclairage parking
- 6 - Questions diverses

Vote des subventions aux associations (Délibération N° 2025-19)

Après délibération, le conseil décide, pour 2025, à l'**unanimité** :

- **de ne pas répondre favorablement** aux demandes des associations extérieures à la commune : Association Française des Sclérosés en plaque, APF France handicap, les Restaurants du Cœur, Secours populaire, et l'Association Prévention Routière,

- **d'attribuer** aux associations de la commune, au vu des demandes présentées à ce jour et en fonction des situations et des projets, les subventions suivantes :

- . 150 € à « Venas Pétanque »,
- . 150 € à Association de Rencontre et de Loisirs des Aînés.,
- . 150 € à « l'association de sauvegarde de l'Eglise »,
- . 150 € à « Le Venasiens » le groupe folklorique,
- . 150 € au Comité des fêtes de Venas et 850 € de plus versés après la fête patronale si prestation d'un feu d'artifice pour ce jour.

Taxes directes locales, Vote des taux d'imposition. (Délibération N° 2025-20)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide de ne pas modifier les taux d'imposition** des taxes directes locales pour l'année 2025 qui sont donc les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 33,37 %
- Taxe foncière (non bâti) : 31,35 %

- Taxe d'habitation RS : 21.77 %

Vote du Budget 2025 (Délibération N° 2025-21)

Le conseil, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses	:	214 094,80
Recettes	:	239 791,17

Fonctionnement

Dépenses	:	405 000,00
Recettes	:	405 000,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	246 964,00	(dont 32 869,20 de RAR)
Recettes	:	246 964,00	(dont 7 172,83 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	405 000,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	405 000,00	(dont 0,00 de RAR)

Arrivée de Monsieur SAULNIER Antoine à 21h20,

Rythmes scolaires – renouvellement de dérogation rentrée 2025 (Délibération N° 2025-22)

Monsieur le Maire expose que suite à une dérogation obtenue depuis, l'école de Venas est à la semaine à 4 jours,

- compte tenu des retours d'expérience de l'enseignante de l'école de Venas et des enfants,
- compte tenu que le maintien à 4 jours n'engendre aucun changement sur l'organisation des transports scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour l'école de Venas,
- compte tenu qu'il est important de préserver la stabilité des horaires scolaires dans l'intérêt de tous et principalement des élèves,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'**unanimité sollicite** le renouvellement de la dérogation pour poursuivre la semaine à 4 jours, pour l'école de Venas, à la rentrée 2025.

Arrivée de Madame AVENIER Caroline à 21h30,

Réalisation travaux éclairage parking (Délibération N° 2025-23)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal un avant-projet réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

Vu le dossier technique présenté,

Considérant que les élus souhaitent approfondir la réflexion sur les solutions possibles, notamment en alternatives techniques ou énergétiques avant toute prise de décision,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retirer de l'ordre du jour le point relatif à la réalisation des travaux d'éclairage du parking
- de reporter l'examen de ce projet à une séance ultérieure,

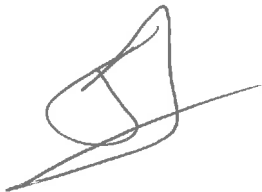
Questions diverses :

- Rencontre avec la population du 27 juin : organisation de la réunion

- Ecole : évocation des problèmes du SIRP,

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 30 minutes.

Signature du Maire



Signature du secrétaire de séance



